

Recherche - Projet Protection sociale complémentaire d'entreprise 2025

Code projet : RPSCE24

Equipe : Pascale Lengagne (Irdes), Sara Buccarelli (Irdes), Aurélie Pierre (Irdes), Benjamin Levy (Irdes), Stéphanie Guillaume (Irdes), Thierry Rochereau (Irdes), Marc Perronnin (Irdes), Renaud Legal (Irdes)

Période de réalisation : 2021-2028

Etat d'avancement du projet : Enquête en cours, mise sur le terrain le 27 mai 2025

Contexte et objectifs du projet de recherche

La couverture des risques d'incapacité, d'invalidité et de décès représente un enjeu important au regard des conséquences économiques et financières auxquelles les individus et les ménages font face en cas de survenue de ces risques. Les régimes obligatoires de sécurité sociale garantissent une couverture minimale, qui peut être complétée par des dispositifs complémentaires d'entreprise. Ces derniers sont très mal connus. Les travaux existants suggèrent d'importants écarts de couverture entre les salariés, selon leur état de santé, leur catégorie professionnelle, la taille des entreprises et le secteur d'activité. Il existe à l'heure actuelle très peu de travaux permettant de décrire et d'étudier les niveaux de garantie des contrats de prévoyance complémentaire d'entreprise.

L'enquête PSCE 2025 a pour objectif de collecter des données sur la prévoyance collective d'entreprise. Elle recueille également des informations sur le maintien de salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie, les mesures de prévention et de réduction des risques au sein des établissements, et sur les contrats collectifs de complémentaire santé collective couvrant les salariés.

Notre projet de recherche réalisé à partir des données collectées permettra d'approfondir les connaissances, les recherches et les évaluations sur la prévoyance complémentaire, et contribuera ainsi aux réflexions sur les voies de réforme du système.

Méthodologie

L'enquête interroge un large échantillon d'établissements du secteur privé. La collecte est réalisée par l'institut Ipsos. L'échantillon a été tiré par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) dans le répertoire Sirius. Le plan de sondage est un tirage aléatoire stratifié selon la taille de l'entreprise, de l'établissement et le secteur d'activité. Les taux de sondage sont calculés sur la base d'une allocation mixte (une allocation de Neyman et une allocation proportionnelle au nombre de salariés présents dans l'établissement).

L'enquête est reconnue d'intérêt général par le Conseil national de l'information statistique (Cnis). Elle figure parmi les enquêtes de la statistique publique pour lesquelles la participation est obligatoire (n° de visa : 2025X047AU).

Les données issues de l'enquête seront enrichies avec les données administratives de la base Tous salariés, qui renseigne sur les caractéristiques des établissements et les caractéristiques d'emploi des salariés, et avec les données du Système national des données de santé (SNDS).

Calendrier des travaux

2021-2024 : Préparation du plan de sondage et du questionnaire de l'enquête ; Réunions d'un comité d'experts ; Travaux de recherche et d'évaluation à partir des données de l'enquête PSCE 2017 ; Passage devant le CNIS ; Sélection de la société d'enquête ; Conventionnement avec l'Insee pour le tirage de l'échantillon ; Réalisation de l'enquête Test ;

2024-2028 : Passage devant le Comité du Label ; Terrain de l'enquête ; Travaux d'apurement et de redressement ; Préparation des appariements ; Premières analyses descriptives et premières communications sur les résultats de l'enquête ; Réalisation des travaux de recherche et d'évaluation à partir des données.